



BUDGET PRINCIPAL / BUDGET PRIMITIF 2022

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 627 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2022). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte trois classes depuis la rentrée 2021-2022, située rue de Montbouy ; une 4^{ème} classe ouvrira à la rentrée scolaire 2022-2023,
- Une école élémentaire, qui compte sept classes depuis la rentrée scolaire 2021-2022, située rue de Montbouy ; une classe fermera à la rentrée scolaire 2022-2023.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

En juin 2018, l'ONF a annoncé son désengagement pour la gestion du site de l'arboretum national des Barres, et notamment de ses missions d'accueil du public à l'issue de la saison touristique, compromettant la pérennité du site important pour la Commune et pour l'Est du Département du Loiret. La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de promotion touristique, a repris la gestion du site de l'arboretum en 2019.

II/ Priorités du Budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 a été construit en fonction des priorités suivantes :

- La fin des opérations budgétaires relatives à l'aménagement du parking du centre-bourg, et à l'aménagement de l'avenue de la gare
- L'inscription de projets de mandat de la nouvelle équipe municipale, comme la mise en place de la vidéoprotection ou le lancement de l'étude préalable à l'aménagement de la traversée nord-sud, et des orientations budgétaires 2022 décidées lors du séminaire du conseil municipal en date du 20 novembre 2021,
- La réalisation des projets d'équipement sans recourir à l'emprunt, compte-tenu du niveau d'endettement de la Commune, du niveau de trésorerie et des projets importants à venir ultérieurement sur le mandat,

- L'utilisation du levier fiscal, avec une augmentation prévisionnelle des taux des impôts locaux de 0.8 %, afin de contribuer aux financements des investissements et à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.
- L'exécution du budget devra répondre à un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour permettre à la Commune de conserver ses capacités d'autofinancement.

III/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

Besoin de financement de la section d'investissement

Section de fonctionnement 2021	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	1 675 634.41 €	2 111 327.35 €	435 692.94 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	343 045.71 €	343 045.71 €
Résultat à affecter			778 738.65 €
Section d'investissement 2021	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	874 552.24 €	629 591.43 €	-244 960.81 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	316 994.83 €	316 994.83 €
Solde d'exécution			72 034.02 €
Restes à réaliser 2021	dépenses	recettes	solde
Investissement	82 697.85 €	72 950.90 €	-9 746.95 €
Solde			62 287.07 €

Au vu des résultats de l'exercice 2021 et des restes à réaliser 2021, la section d'investissement 2022 ne présente pas de besoin de financement.

Affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement

ANNEE 2020		ANNEE 2021	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Résultat (sans N-1)		Résultat (sans N-1)	
RF	2 032 742,54 €	RF	2 111 327,35 €
DF	1 610 244,67 €	DF	1 675 634,41 €
Résultat	422 497,87 €	Résultat	435 692,94 €
Résultat (avec N-1)		Résultat (avec N-1)	
RF	2 380 151,08 €	RF	2 454 373,06 €
DF	1 610 244,67 €	DF	1 675 634,41 €
Résultat	769 906,41 €	Résultat	778 738,65 €
Affectation 2021		Affectation 2022	
002 excédent reporté	343 045,71 €	002 excédent reporté	310 017,93 €
1068	426 860,70 €	1068	468 720,72 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2021, de l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement et du programme de travaux envisagés, l'affectation 2022 du résultat 2021 est la suivante : 310 017.93 euros en recettes de fonctionnement (compte 002) et 468 720.72 euros en recettes d'investissement (compte 1068).

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP 2021	BP 2022	Chapitres budgétaires	BP 2021	BP 2022
011- Charges de gestion	630 035,00 €	641 535.00 €	70- Vente de produits fabriqués	103 800,00 €	107 500.00 €
012- Charges de Personnel	950 000,00 €	950 000.00 €	73- Impôts et taxes	1 250 240.30 €	1 287 502.84 €
014- Atténuation de produits	15 000,00 €	5 000.00 €	74- Dotations et subventions	404 290,00 €	426 018.00 €
65- Autres charges de gestion	145 700, 00 €	142 650.00 €	75- Autres produits de gestion	36 000,00 €	38 000.00 €
66- Charges financières	36 000,00 €	32 000.00 €	13- Remboursement sur rémunération	15 000,00 €	10 000.00 €
67- Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 000.00 €	78- Reprise sur provisions	100 000 ,00 €	0.00 €
022- Dépenses imprévues	120 141.01 €	105 353.77 €	002- Résultat reporté	343 045.71 €	310 017.93 €
023- Virement Section Investissement	300 000,00 €	300 000.00 €			
042-Opérations d'ordre de transfert	50 500,00 €	500.00 €			
Total Dépenses	2 252 376.01 €	2 179 038.77 €	Total Recettes	2 252 376.01 €	2 179 038.77 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- Légère baisse de l'excédent reporté, compte-tenu des projets inscrits sur la section d'investissement,
- Evaluation des produits des services à un niveau normal,
- Produits d'impositions, établis sur les bases prévisionnelles, avec l'utilisation du levier fiscal (+ 0.8 %),
- Evaluation de la DGF à hauteur de 130 000 euros, et évaluation de la DSR à 130 000 euros,
- Stabilité de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes par rapport à l'exercice précédent, soit un montant attendu de 423 592.84 euros,
- Légère augmentation de la taxe sur les pylônes, pour un montant attendu de 98 600 euros,
- Prévisions basses des autres taxes et dotations attendues en 2021 (TFCE, taxe additionnelle aux droits de mutation),
- Absence de reprise de la provision réalisée sur les exercices précédents, qui s'établit à 100 000 euros, en prévision des futurs projets d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- Hausse des charges de gestion courante (chapitre 011) qui s'établissent à 641 535 euros, pour prendre en compte les augmentations prévisionnelles de combustibles, d'électricité et de carburants liées à l'inflation et à la situation internationales,
- Stabilité des charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012), qui s'établissent à 950 000 euros, prenant en compte les mesures catégorielles, le renforcement du service de police municipale, les avancements d'échelon ou de grade sur 022,
- Légère baisse des autres charges de gestion (chapitre 65) qui s'établissent à 142 650 euros, avec une légère augmentation de la subvention versée au C.C.A.S. qui développe de nouvelles actions sociales à destination de la population, et du maintien du niveau de subventions aux associations,
- Incriptions d'un virement à la section d'investissement à hauteur de 300 000 euros et de dépenses imprévues à hauteur de 105 353.77 euros,
- Incriptions d'une provision semi-budgétaire (500 euros pour dépréciation des actifs circulants)

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP 2021	BP 2022	Chapitres budgétaires	BP 2021	BP 2022
16- Emprunts et dettes	147 480,00 €	148 100.00 €	10- Dotations, fonds divers	482 860.70 €	563 720.72 €
20- Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	85 000.00 €	13- Subventions d'investissement	171 144.47 €	243 267.67 €
21- Immobilisations corporelles	557 600.00 €	410 221.47 €	15- Provisions pour risques et charges	0,00 €	0.00 €
23- Immobilisations en cours	579 280.000 €	577 399.94 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0.00 €
020- Dépenses imprévues	16 640.00 €	8 301.00 €	021- Virement Section fonctionnement	300 000,00 €	300 000.00 €
041- Opérations patrimoniales	37 730.72 €	0.00 €	024- Produits des cessions	50 000,00 €	50 000.00 €
			041- Opérations patrimoniales	37 730.72 €	0.00 €
			001- Solde d'exécution	316 994.83 €	72 034.02 €
Total Dépenses	1 358 730.72 €	1 229 022.41 €	Total Recettes	1 358 730.72 €	1 229 022.41 €

Recettes d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- Solde d'exécution reporté à hauteur de 72 034.02 euros,
- Affectation partielle du résultat 2021, à hauteur de 468 720.72 euros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- Estimation de la dotation du FCTVA (sur les dépenses N-1), à hauteur de 80 000 euros,
- Soldes des subventions restant à percevoir et nouvelles subventions attendues, sur les différentes opérations (chap. 13), à hauteur de 243 267.67 euros,
- Virement de la section de fonctionnement à hauteur de 300 000 euros,
- Inscription de produits de cession à hauteur de 50 000 euros.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- Remboursement du capital de la dette, à hauteur de 148 100 euros,
- Achèvements budgétaires des opérations d'aménagement de l'avenue de la gare, et d'aménagement d'un parking au centre-bourg,
- Programme d'investissements déterminés par l'équipe municipale à hauteur de 989 923.56 euros, soit 1 072 621.41 euros avec la prise en compte des restes à réaliser 2021,

Le programme d'investissement comprend notamment :

- La révision des trois autorisations de programme créées en 2021 pour trois opérations : mise en place de la vidéoprotection, extension et rénovation de l'hôtel de ville, aménagement de l'étang en centre-bourg,
- La création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement d'une liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé
- Le lancement des études préalables pour l'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement futur du château, pour un montant de 57 000 euros,
- L'installation de jeux place de l'Europe, pour un montant de 7 440 euros,
- Des petits investissements sur le site des écoles (détecteurs de CO2, bac à sable pour l'école maternelle, stores dans la salle des atsem) pour un montant de 7 027, 20 euros,
- L'installation d'un nouveau columbarium au cimetière pour un montant de 10 000 euros,
- La création d'un logement partagé, et d'un logement d'urgence, pour un montant de 110 000 euros,
- La rénovation des équipements sportifs (buts multisports et panneaux de basket au gymnase, buts sur le stade de football, terrain de pétanque au Carrouge, etc.), pour un montant de 46 000 euros,
- La rénovation de la cuisine du château pour un montant de 12 200 euros
- Un programme de travaux sur la voirie (réfection de trottoirs rue de Montbouy, création de passage piéton, aménagement de l'ilot central rue de Vilmorin, panneaux de signalisation des chemins, mats de signalisation sur les entrées du centre-bourg, création d'un parking au Carrouge, abri vélo) pour un montant de 46 280 euros,
- Des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, pour un montant de 8 800 euros,
- Un programme de rénovation des poteaux d'incendie, pour un montant de 10 000 euros,
- L'achat de véhicules pour les services techniques (aspirateur urbain) et la police municipale (2 VTT), pour un montant de 27 900 euros,
- L'acquisition de mobilier pour la médiathèque, avec notamment la création de la ludothèque, pour 4 000 euros,
- Acquisitions diverses (informatique, mobiliers, mobiliers urbains, signalétiques, etc.)

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2021	CA 2021	RàR 2021	BP 2022
Dépenses	1 830 970.12 €	957 901.76 €	87 610.28 €	1 744 029.94 €
Recettes	1 830 970.12 €	1 418 825.66 €	72 950.90 €	1 744 029.94 €
Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	RàR 2021	
Dépenses	2 584 164.14 €	1 850 291.16 €	0.00 €	2 483 088.26 €
Recettes	2 584 164.14 €	2 808 274.07 €	0.00 €	2 483 088.26 €
Total des Dépenses	4 415 134.26 €	2 808 192.92 €	87 610.28 €	4 227 118.20 €
Total des Recettes	4 415 134.26 €	4 227 099.73 €	72 950.90 €	4 227 118.20 €
Solde	0.00 €	1 418 906.81 €	-14 659.38 €	0.00 €

V/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes administratifs

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Excédent de fonctionnement reporté N-1	352 325,38 €	347 408,54 €	343 045,71 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 990 400,30 €	2 032 742,54 €	2 005 527,35 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 342 725,68 €	2 380 151,08 €	2 454 373,06 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 511 931,88 €	1 460 244,67 €	1 618 834,41 €
Marge brute ou épargne de gestion	830 793,80 €	919 906,41 €	835 538,65 €
Frais financier DF chapitre 66	32 060,82 €	36 102,38 €	31 825,39 €
Epargne brute	798 732,98 €	883 804,03 €	803 713,26 €
Capital de la dette DI chapitre 16	108 863,29 €	446 911,96 €	147 476,82 €
Epargne nette	689 869,69 €	436 892,07 €	656 236,44 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
 - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 0000 euros / extinction en août 2039

La Commune a remboursé en 2020 le capital de l'emprunt-relais contracté pour la construction de l'école maternelle, d'un montant de 300 000 euros, permettant ainsi de réduire le poids de la dette constaté à la clôture de l'exercice 2019.

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Capital restant dû au 01/01/N	1 158 551,18 €	2 349 687,89 €	1 902 755,93 €
Remboursement capital de la dette	108 863,29 €	446 911,96 €	147 476,82 €
Nouvel emprunt	1 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	2 349 687,89 €	1 902 775,93 €	1 755 279,11 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	911,44 €	729,03 €	668,16 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	1,18	0,94	0,88
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,94	2,15	2,18

Pour information, l'encours moyen national de la dette se monte à 957 € par habitant.

VII/ Taux d'imposition

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2022 a été construit avec l'utilisation du levier fiscal, sur la base d'une augmentation d'environ 0.8 % des taux d'imposition, et avec la prise en compte des bases prévisionnelles d'imposition transmises par la DGFIP.

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de la loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB, dans le respect du plafonnement.

Ce transfert de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la Commune. En effet un coefficient correcteur de 0,744944 fixé par les services fiscaux, vient corriger le déséquilibre entre le produit de la TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribuée », pour que la suppression de la TH soit compensée à l'euro près.

Les taux d'imposition 2022 sont fixés comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,18 %

Les produits fiscaux prévisionnels attendus sont les suivants :

	Bases notifiées	Taux 2022	Produits attendus
Taxe foncière propriétés bâtie	2 835 000.00 €	31.57	895 009.00 €
Taxe foncière propriétés non bâtie	75 200.00 €	28.18	21 191.00 €
Total produits impositions			916 200.00 €
Application du coefficient correcteur			-258 873.00 €
Produits Imposition attendus			657 327.00 €
Taxe d'habitation Résidences secondaires / Logements vacants			44 983.00 €
Total produits fiscalité 2022			702 310.00 €
<i>Allocations compensatrices taxe foncière</i>			<i>134 018.00 €</i>

VIII/ Principaux ratios (sur la base du BP 2022 et de la population INSEE 2022)

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	715.28
Produits des impositions directes / population	267.34
Recettes réelles de fonctionnement / population	711.47
Dépenses d'équipement brut / population	408.31
DGF / population	98.97
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50.56 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	108.46 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	57.39 %

IX/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre budgétaire 012) s'établissent de manière stable à 950 000 euros. Elles prennent en compte les mesures catégorielles, le renforcement du service de police municipale, les avancements d'échelon ou de grade sur 2022.

Les effectifs de la Collectivité s'établissent au 1^{er} janvier 2022, comme suit :

Emplois permanents au 1^{er} janvier 2022

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		4	1,6	5,6	2,8	0	2,8
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	0,8	1,8	1,8	0	1,8
Filière technique		9	4,92	13,92	11,06	0	11,06
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	1,84	0	1,84
Adjoint technique	C	5	4,08	9,08	7,22	0	7,22
Filière sociale		2	0,51	2,51	2	0	2
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	2	0	2
Filière culturelle		2	0	2	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		1	0,34	1,34	1,34	0	1,34
Animateur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint animation	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
Filière police		2	0	2	2	0	2
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	2	0	2
Total général		20	7,37	27,37	20,20	0	20,20

Agents non titulaires au 1^{er} janvier 2022

Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.35	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.86	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint technique	C	0,15	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.15	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.30	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint administratif	C	0.80	Contrat Parcours Emploi Compétences
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques